

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 12 septembre 2016 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers suivants : M. Michel Prince, M. Pierre Boisvert. M. Rémy Larouche, M. Serge Breton et M. Michel Dumont.

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est absente : Mme Christine Marchand

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg & secrétaire-trésorière.

12 septembre 2016 Ouverture de l'assemblée

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2016-09-127 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Dumont, appuyé par M. Serge Breton et il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 8 et 15 août
3. Avis motion du Code d'éthique pour les élus
- 3 B Avis motion du Code d'éthique pour les employés
4. Demande à la municipalité d'Ham-Sud d'obtenir une rencontre avec M. le maire
5. Estimation des coûts de réparation du chemin Gosford-Nord
6. Acceptation de la modification de l'assurance collective
7. Budget pour l'inauguration du terrain jeu le samedi 15 octobre.
8. Résolution contre le projet de Loi sur les hydrocarbures.
9. Invitation Municipalité Notre-Dame-de-Ham
10. Invitation de M. Alain Rayes à l'événement « Viens faire ton tour »
11. Budget 2017 le samedi 3 décembre
12. Résolution autorisant la dépense Asphaltage au coût de 144.\$ la tonne environ 88 tonnes.
13. Parc Marie-Victorin journées gratuites pour les résidents des 23 municipalités de la MRC d'Arthabaska le 18 et 24 septembre 2016.
14. Appui de la Coalition pour une navigation et durable (Denis Perreault)
15. Demande de Giorgio Uehlinger
16. Rencontre d'automne le 22 octobre pour la bibliothèque à Trois Rivières
17. Mise à jour du diagnostic du ruisseau Paradis
18. Dossier commerce sans autorisation
19. Correspondance
20. Comptes du mois
21. Varia
 - a) Demande d'autorisation à Domtar pour faire des bassins sédimentations.
 - b) Dossier Rouillard/ Ouellette

c) Permis 56 Gosford Sud

22. Période de questions

23. Levée de l'assemblée

2016-09-128 2. Adoption des procès-verbaux du mois d'août

CONSIDÉRANT QU'UNE copie des procès-verbaux des deux séances du Conseil du 8 et 15 août 2016 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Serge Breton, appuyé par le conseiller M. Michel Prince, et il est résolu à l'unanimité des conseillers. d'adopter les procès-verbaux de la séance du 8 et 15 août. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

2016-09-129 3. Avis motion du Code d'éthique pour les élus # 253

Avis de motion; règlement # 253 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Le conseiller M. Pierre Boisvert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour l'adoption le règlement # 253 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la Loi.

2016-09-130 3A. Avis motion du Code d'éthique des employés # 254

Avis de motion; règlement # 254 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Le conseiller M. Pierre Boisvert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour l'adoption le règlement # 254 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des employés de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la Loi

2016-09-131 4. Demande à la municipalité d'Ham-Sud d'obtenir une rencontre avec M. le maire

Sur proposition, il est proposé par le conseiller M. Michel Prince, appuyé par le conseiller M. Rémy Larouche et il est résolu majoritairement par les conseillers. Monsieur Serge Breton est contre

QUE le maire et la directrice générale de Saints-Martyrs-Canadiens rencontrent les responsables de la municipalité d'Ham-Sud pour discuter du dossier de la famille Dupuis.

2016-09-132 5. Acceptation de la modification de l'assurance collective

Assurance collective

Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat-cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat-cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par M. Michel Prince et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWIIT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autres assureurs;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

2016-09-133 6. Budget pour l'inauguration du terrain jeu le samedi 15 octobre.

Sur proposition de M. Michel Prince, appuyé par M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Qu'un montant de 600.00\$ est alloué pour l'inauguration du terrain jeu qui aura lieu le samedi 15 octobre 2016 à 16h.

2016-09-134 7. Résolution contre le projet de Loi sur les hydrocarbures.

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

Attendu que ce projet de Loi prévoit l'édiction de la loi sur les hydrocarbures;

Attendu que le projet de Loi sur les hydrocarbures prévoit :

A) le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;

B) le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme qui consacre la primauté de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

C) que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;

D) que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;

E) que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

Attendu que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordée à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

Attendu que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier;

A) le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.

B) le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

Attendu que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de

Tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la Loi sur le développement durable et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Attendu que Le Gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'éviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

Sur proposition de M. Rémy Larouche, appuyé de M. Michel Dumont. Il est unanimement résolu que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens demande à la FQM :

1. De rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. De dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. D'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

2016-09-135 8. Invitation Municipalité Notre-Dame-de-Ham

Sur proposition de M. Serge Breton, appuyé de Michel Prince, il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que Madame Christine Marchand est autorisée à assister au nom de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens l'inauguration de la caserne incendie et garage municipal qui aura lieu le dimanche 18 septembre.

9. Invitation de M. Alain Rayes à l'événement « Viens faire ton tour »

L'invitation a été remise aux membres du conseil municipal.

2016-09-136 10. Budget 2017 le samedi 3 décembre et repas inclus.

La date pour la fabrication du budget 2017 aura lieu le samedi 3 décembre à 9h.

Sur proposition de M. Michel Prince, appuyé de M. Rémy Larouche, il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que les frais du repas soient payés par la Municipalité.

2016-09-137 11. Résolution autorisant la dépense Asphaltage au coût de 144.\$ la tonne environ 88 Tonnes.

Sur proposition de M. Rémy Larouche, appuyé de Michel Prince, il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que la municipalité accepte la dépense d'asphaltage de plus ou moins 88 tonnes métriques au coût de 144.00\$ la tonne.

Que les travaux seront exécutés sur le Chemin Gosford Sud et sur la transition du rang de la Montagne par la firme Sintra.

12. Parc Marie-Victorin journées gratuites pour les résidents des 23 municipalités de la MRC d'Arthabaska le 18 et 24 septembre 2016.

L'invitation a été lancée.

2016-09-138 13. Appui de la Coalition pour une navigation et durable

ATTENDU QUE : l'Association des résidents du lac Nicolet, en conformité avec sa mission de sauvegarder la qualité de l'eau du lac Nicolet et de son environnement, a soumis une demande à la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens afin que cette dernière appuie la Coalition pour une navigation responsable et durable en date du 12 septembre 2016.

ATTENDU QUE : la Coalition Navigation est un organisme sans but lucratif dont la mission est de s'assurer que :

« l'activité des bateaux à moteur sur les voies navigables canadiennes soit conforme et ne dépasse pas les tolérances environnementales de chaque plan d'eau, soit :

1. en proposant de nouvelles normes législatives fédérales basées sur des données scientifiques et qui seraient appliquées à l'aide de cartes bathymétriques,
2. en permettant aux municipalités et autres gouvernements locaux de dépasser les normes fédérales et
3. en s'assurant de la collaboration des gouvernements provinciaux dans l'application de la nouvelle législation fédérale et, le cas échéant, des règlements municipaux. »

ATTENDU QUE : la Fédération canadienne des Municipalités appuie la Coalition Navigation et a entrepris des démarches auprès du Gouvernement du Canada afin que ce dernier travaille en partenariat avec les municipalités pour améliorer le processus de réglementation relatif aux embarcations motorisées sur les plans d'eau.

ATTENDU QUE : l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le 11 juin 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

ATTENDU QUE : de nombreuses MRC et municipalités du Québec ont adopté une stratégie de protection de leurs lacs et cours d'eau et qu'elles appuient le modèle proposé par la Coalition.

ATTENDU QUE : ce qui précède s'inscrit dans les intérêts de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens dans sa volonté de protéger l'environnement de ses lacs et la qualité de vie de ses résidents,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Dumont, appuyé par Monsieur Rémy Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE : Le Conseil de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens appuie la Coalition pour navigation responsable et durable dans leurs démarches en vue de soumettre des propositions législatives au Gouvernement fédéral.

QUE : La Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens devienne membre de la Coalisation par le versement d'une somme 100.00\$.

14. Demande de Giorgio Uehlinger

Monsieur Giorgio Uehlinger demande qu'un suivi sur la qualité de l'eau du lac Coulombe soit fait régulièrement. Que la transparence de l'eau et le suivi de la protection soient vérifiés régulièrement donc en prendre en considération lors de la préparation du budget 2017.

15. Rencontre d'automne le 22 octobre pour la bibliothèque à Trois Rivières

2016-09-139 Sur proposition de M. Rémy Larouche, appuyé de M. Pierre Boisvert, il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que la municipalité accepte les frais encourus à la rencontre d'automne qui aura lieu le 22 octobre à Trois Rivières pour la bibliothèque.

16. Mise à jour du diagnostic du ruisseau Paradis

Le présent dossier est remis à l'ingénieur de la Ville de Victoriaville avec qui nous avons pris entente.

17. Dossier commerce sans autorisation

2016-09-140

Le présent dossier existe depuis plusieurs années. Il offre un service à plusieurs propriétaires demeurant autour du Lac Nicolet.

Les plaintes qui ont été déposées sont causées par le bruit, soit par la réparation de petit moteur, de VTT et autres.

Il est vrai que le commerce est interdit autour du Lac Nicolet.

Sur proposition de M. Serge Breton, appuyé de M. Rémy Larouche qu'un délai de 1 an soit accordé pour cesser le bruit qui dérange les voisins sans quoi la municipalité va faire respecter sa réglementation.

M. Michel Prince demande si une municipalité peut ou pas faire respecter sa réglementation. Madame la Directrice générale lui répond que oui c'est le conseil qui décide.

Monsieur le maire demande le vote :

Pour autoriser un délai de 1 an pour cesser le bruit :

M. Michel Prince, M. Rémy Larouche, M. Serge Breton et M. Michel Dumont.

M. Pierre Boisvert s'abstient de voter. Il quitte la table à 20h 25.

18. Correspondance

1. Invitation au Méchoui du maire de St-Fortunat coût 25.00\$
2. Certificat d'autorisation du MDDEP pour le recyclage de matières résiduelles fertilisantes Domtar.
3. Attestation de reconnaissance 2016 provenant du Cantonnier
4. Campagne de souscription de la fondation de l'ermitage
5. Offre de services Sel Frigon
6. Offre de service Me Yannick Richard avocat
7. Saint-Eustache Invitation annuelle de formation de l'association québécoise d'urbanisme.

2016-09-141 19. Comptes du mois acceptation

Il est proposé par le conseiller, M. Serge Breton, appuyé par le conseiller M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. D'approuver et de payer la liste des comptes totalisant un montant de **64 198.66 \$** je certifie que les crédits budgétaires sont Disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessous.

ADMQ (inscription colloque zone)	200.00
Receveur Général du Canada (DAS)	1 222.74
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 082.16
Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.48
Canac (bacs noirs)	367.78
Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.48
Serge Leblanc CPA inc. (États financiers)	3 817.17
Société Canadienne des postes (timbres)	432.31
André Henri, maire	850.00
Michel Prince, conseiller	329.50
Christine Marchand, conseillère	329.50
Rémy Larouche, conseiller	329.50
Serge Breton, conseiller	329.50
Michel Dumont, conseiller	329.50
Pierre Boisvert, conseiller	329.50
Bell Mobilité inc. (août)	185.39
Buropro (août)	667.59
Claude Caron Avocat inc. (juillet)	3 877.64
Desjardins Sécurité Financière (septembre)	1 033.01

Gesterra (juillet - traitement matières & août - collecte)	5 546.05
Groupe Environex (août)	90.60
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	302.91
Hydro-Québec (salle municipale)	494.26
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	72.19
Hydro-Québec (éclairage public / août)	250.61
Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.23
Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	21.23
Hydro-Québec (quai)	47.89
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	425.46
Entretien Général Lemay (arbre, terrain jeux, etc.)	712.85
S.C.A. Ham-Nord (août)	398.03
Sogetel (septembre)	247.62
Brico Béton Vibré enr. (excavation)	977.85
Groupe Signalisation Estrie (pancartes)	459.29
Hamel Propane inc. (location réservoirs)	430.98
Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	425.46
N. Faucher Entrepreneur Électricien (lumières rues)	395.52
Permaroute (réparation fissures)	4 139.10
Produits Re-Plast (mobiliers extérieurs)	2 379.98
Ville de Victoriaville (entente service loisir & culture / 2016)	1 199.29
Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #3)	14 205.75
MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #5)	2 891.00
Total du salaire de la D.G. :	2 803.25
Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	7 490.51
TOTAL :	64 198.66 \$

8. Varia

2016-09-142

A) Demande d'autorisation à Domtar pour faire des bassins sédimentations.

Sur proposition de M. Michel Dumont, appuyé de M. Rémy Larouche qu'une demande d'autorisation soit présentée à la Compagnie Domtar pour obtenir l'autorisation de faire des bassins de sédimentations sur les terrains de Domtar situé à environ 200 à 300 mètres du Chemin Gosford Sud.

B) Dossier Rouillard/ Ouellette (demander par M. Serge Breton)

Monsieur Serge Breton a demandé que ce dossier soit discuté à la table du Conseil, en présence de tous les citoyens. Monsieur Michel Prince s'est opposé à ce que ce dossier soit

mit à l'ordre du jour. Ce dossier est régulièrement discuté en public chaque mois depuis le mois d'octobre 2015.

La directrice générale fait mention que l'émission des permis de l'inspecteur ne se discute pas en public, mais en privé. Ce n'est pas le rôle des élus de discriminer des employés municipaux auprès de la population. C'est à l'interne que cela doit se passer. Il se peut qu'une personne ait commis une erreur dans son travail ! Mais qui ne fait pas d'erreur seul ceux qui ne font rien, mais ceux-ci font l'erreur de ne rien faire.

C) Permis 56 Gosford Sud (demande de M. Serge Breton)

M. Serge Breton, a fait lecture de la règlementations concernant l'usage, mais non celui de la construction.

2016-09-143

C-1 Demande d'un avis juridique pour connaître l'interprétation de la réglementation.

Sur proposition de M. Michel Prince, appuyé de M. Michel Dumont qu'une demande d'interprétation pour éclaircir la réglementation concernant la rénovation de la remise située au 56, Gosford Sud est acceptée unanimement par les conseillers présents.

Que Me Caroline Pelchat a le mandat de nous remettre un avis légal écrit sur le sujet mentionné.

21. Période de questions

22. Levée de l'assemblée

Proposé par Michel Dumont à 21h 35